



AMUF

ASSOCIATION DES MÉDECINS URGENTISTES DE FRANCE

Président

Dr Patrick PELLOUX

Secrétaire général

Dr Bruno FAGGIANELLI

Secrétaire Adjoint

Dr Régis GARRIGUE

Trésorier

Dr Fabrice VENIER

Webmaster

Dr Laurent CASENOVE

Communiqué de Presse AMUF 19 janvier 2012

**Plainte de SOS médecins contre le Dr Marc Giroud :
l'AMUF soutient le président de Samu Urgences de
France et dénonce une tentative d'intimidation visant à
la remise en cause de la liberté d'expression syndicale.**

L'AMUF est stupéfaite du dépôt de plainte de SOS médecins contre le Dr Marc Giroud, président de Samu Urgences de France (SUF).

Depuis 2006 tous les rapports (*) confirment le désengagement de la médecine libérale, notamment en seconde partie de nuit, avec le déport de la permanence des soins vers les urgences des centres hospitaliers, aboutissant à un système de permanence des soins libéral couteux, à bout de souffle, et non fiable pour le citoyen.

Pour l'AMUF les causes en sont multiples et l'organisation moderne au sein des ARS doit être faite de manière concertée entre tous les acteurs afin de garantir la sécurité sanitaire pour nos concitoyens.

Dans ce contexte il est intolérable de constater que le président d'un syndicat d'urgentistes, par le simple fait de s'être exprimé sur l'organisation d'un système de soins au cours d'un débat professionnel, puisse faire l'objet d'une plainte ordinaire pouvant déboucher sur une interdiction d'exercice.

Nous demandons donc instamment à SOS médecins de revenir sur sa plainte et de dialoguer sans tabous, avec les urgentistes et les autorités sanitaires.

L'AMUF rappelle que la liberté de parole et de pensée font partie de la démocratie.

L'AMUF espère une évolution favorable de cette polémique lors de la réunion de conciliation qui se déroulera à la DGOS ce vendredi.

L'AMUF souligne que ces stratégies de pressions sur des responsables syndicaux ne sont malheureusement pas nouvelles. Déjà en 2007 le président de l'AMUF avait du faire face à une plainte devant la chambre disciplinaire du conseil national de l'ordre déposée par deux représentants de syndicats libéraux. Les faits reprochés au président de l'AMUF étaient alors de s'être exprimé dans la presse lors de la canicule. Cette plainte avait finalement été jugée irrecevable par le CNOM.

14 rue Vésale
75005 PARIS

Tél : 01.43.36.22.14

<http://www.amuf.fr>

mail : secretariat@amuf.fr

association loi 1901, 97/3060 - SIRET: 439833898 00034

FMC : 100 233 – déclaration n° 11910573591

Le maintien de la plainte de SOS médecins contre le Docteur Marc Giroud pourrait s'apparenter, si elle était confirmée vendredi, à une tentative d'intimidation envers un président d'un syndicat d'urgentistes dans un contexte d'arbitrages financiers tendus au sein des ARS.

L'AMUF souligne que les intérêts financiers de telles ou telles associations ne peuvent justifier de l'utilisation de telles méthodes de pressions, qui remettraient en cause la liberté d'expression syndicale.

P/O CA AMUF

Dr Patrick PELLOUX

Dr Christophe PRUDHOMME

Dr Bruno FAGGIANELLI

(*)

- Mission conjointe IGAS/IGA (2006),
- rapport annuel de la Cour des Comptes publié (2007),
- rapport d'évaluation du plan urgences
- rapport parlementaire sur les urgences médicales .
- mission de médiation et propositions d'adaptation de la permanence des soins - J.Y GRALL, juillet 2007,

14 rue Vésale
75005 PARIS

Tél : 01.43.36.22.14

<http://www.amuf.fr>

mail : secretariat@amuf.fr

association loi 1901, 97/3060 - SIRET: 439833898 00034

FMC : 100 233 – déclaration n° 11910573591